



## Nouveau dispositif plainte en ligne

À compter du 16 octobre, le dispositif "plainte en ligne" remplace celui du "pré-plainte en ligne".



Désormais vous n'aurez plus besoin de vous déplacer dans un commissariat ou une gendarmerie pour déposer plainte après avoir été victime de vols, cambriolages, dégradations, utilisation de carte bancaire volée, escroqueries.

Pour déposer plainte en ligne vous aurez besoin de disposer d'un identifiant FranceConnect et de vous connecter sur le site [masecurite.interieur.gouv.fr](https://masecurite.interieur.gouv.fr)

Un policier du commissariat d'Ermont vérifiera la plainte à distance, la signera numériquement et vous la retournera informatiquement.